

Lundi 6 février 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 6 février 2023 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard, François Gagné-Bérubé et Céline Langlais, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Est absent Monsieur Rémi Pelletier, conseiller.

Sont aussi présents Madame Louise St-Pierre, greffière ainsi que Monsieur Jean Langelier, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2023-02-35

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-36

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 16 JANVIER 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi sur les cités et villes, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 16 janvier 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-37

DÉPÔT, ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES PAYABLES AU 31 JANVIER 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes fournisseurs au 31 janvier 2023, pages 1 à 3, pour un montant de 182 183,02 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement d'accepter et d'autoriser le paiement des comptes payables pour un montant de 182 183,02 \$.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-38

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS AU 31 JANVIER 2023.

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste sélective des déboursés au 31 janvier 2023, pages 1 à 11, relative au compte no 10444 pour un montant total de 690 288,09 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-39

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU RAPPORT MENSUEL INDIQUANT TOUTES DÉPENSES EFFECTUÉES EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES EN JANVIER 2023.

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 142-2008 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les articles 5.1 et suivants dudit règlement par lesquels le conseil délègue son pouvoir d'autorisation de dépenser à certaines conditions;

CONSIDÉRANT l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes qui oblige tout fonctionnaire autorisant une dépense à produire un rapport au conseil;

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des engagements indiquant toutes les dépenses effectuées en vertu d'une délégation de compétence en janvier 2023, pages 1 à 40, pour un montant de 155 382,85 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de la ratifier et de l'adopter.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-40

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 87-2005 DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL AFIN D'AJOUTER L'USAGE « CHATTERIE » DANS LA CLASSE D'USAGES 94 « COMMERCE ET INDUSTRIE LIÉS À L'AGRICULTURE » ET D'AUTORISER CET USAGE DANS LA ZONE AD14.

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 16 janvier 2023 en regard du premier projet de règlement numéro 387-2022;

CONSIDÉRANT l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 387-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'ajouter l'usage « chatterie » dans la classe d'usages 94 « Commerce et industrie liés à l'agriculture » et d'autoriser cet usage dans la zone Ad14.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-41

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller donne un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

François Gagné-Bérubé, conseiller

2023-02-42

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2023 DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES À LA VILLE DE SAINT-PASCAL.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, Madame Josée Chouinard, conseillère procède au dépôt du projet de règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.

2023-02-43

DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 31 JANVIER 2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2023 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'article 10 du règlement numéro 12-2000 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de le ratifier et de l'adopter abstraction faite cependant de la résolution numéro 03-23 qui fera l'objet d'une décision particulière de la part du conseil municipal.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-44

ANALYSE DU PROJET D’AFFICHAGE DE MONSIEUR MICHEL LAVOIE EN REGARD DU 491, AVENUE D’ANJOU DANS LE CADRE DU PIIA.

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale des Immeubles Lavoie St-Onge S.E.N.C., représentés par Monsieur Michel Lavoie, pour la propriété située au 491, avenue D'Anjou en regard d'un projet d'affichage;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'implantation d'une enseigne murale sur le mur nord de l'immeuble en aluminium de couleur noire avec écriture blanche et or en vinyle affichant le nom de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est situé dans le territoire assujéti au règlement sur les PIIA de même que les travaux visés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 03-23 du comité consultatif d'urbanisme approuvant le projet d'affichage;

CONSIDÉRANT l'évaluation du projet soumis par le biais des objectifs et des critères établis au PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'approuver le projet d'affichage tel que présenté par Les Immeubles Lavoie St-Onge S.E.N.C. pour la propriété située au 491, avenue D'Anjou.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-45

AUTORISATION DE PAIEMENT À BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. D'UNE FACTURE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA VILLE.

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-05-187 du conseil municipal autorisant la signature de l'Entente du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2018-2023;

CONSIDÉRANT la décision du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie d'accorder le contrat d'assurances de dommages au cabinet de courtage BFL Canada risques et assurances inc.;

CONSIDÉRANT la facture datée du 23 janvier 2023 de BFL Canada risques et assurances inc. relativement à la couverture d'assurances en responsabilité civile, responsabilité excédentaire et responsabilité municipale de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser le paiement d'un montant total de 53 468,56 \$ incluant la taxe au cabinet de courtage BFL Canada risques et assurances inc. pour les assurances en responsabilité civile, responsabilité excédentaire et responsabilité municipale de la Ville pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 1^{er} janvier 2024.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-46

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2023.

CONSIDÉRANT la facture numéro 6866 datée du 26 janvier 2023 de la MRC de Kamouraska relative au paiement de la contribution annuelle de la Ville pour le service de transport collectif et adapté en 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 15 110 \$ à la MRC de Kamouraska pour la contribution annuelle de la Ville au service de transport collectif et adapté.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-47

AUTORISATION DE PAIEMENT À LA SÉMER CONCERNANT LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE 2023.

CONSIDÉRANT l'entente concernant un regroupement de municipalités relativement au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de collecte et de transport des déchets, des matières recyclables et des matières organiques ainsi qu'au lancement d'un appel d'offres portant sur la mise en commun d'un service de traitement des matières recyclables dans sept municipalités du secteur centre de la MRC de Kamouraska, laquelle prévoit que la facturation pour le traitement des matières organiques pour l'ensemble des municipalités parties à l'entente sera transmise à la Ville puis le coût réparti entre chacune selon les modalités qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT une facture datée du 1^{er} janvier 2023 de la SÉMER au montant de 85 391,93 \$ incluant les taxes pour le traitement des matières organiques des municipalités faisant partie du regroupement, soit Kamouraska, Mont-Carmel, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Philippe-de-Néri et la Ville de Saint-Pascal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement d'autoriser le versement d'une somme de 85 391,93 \$ incluant les taxes à la SÉMER pour le traitement des matières organiques pour l'année 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-48

ACHAT DE TABLETTES NUMÉRIQUES AUPRÈS DE CONCEPT NUMÉRIQUE INC. POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT le plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'objectif 4 du plan de mise en oeuvre qui prévoit la mise en place et l'administration des plans d'intervention;

CONSIDÉRANT l'objectif 12 du plan de mise en oeuvre qui prévoit le maintien et l'exploitation d'un système de gestion des disponibilités des pompiers et de la gestion de la force de frappe dès la prise de l'appel d'urgence;

CONSIDÉRANT l'objectif 15 du plan de mise en oeuvre qui prévoit la mise en place et l'administration des effectifs à bord des véhicules d'urgence et la comptabilisation de la force de frappe atteinte et du même fait sa saisie de façon automatique dans le logiciel de gestion (Première ligne);

CONSIDÉRANT l'objectif 16 du plan de mise en oeuvre qui prévoit l'envoi à la MRC de toutes les données de mobilisation et du recensement des ressources;

CONSIDÉRANT également la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants lors de la conduite de véhicules incendie en mode de conduite urgente et dans des situations parfois périlleuses;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le comité de santé et sécurité de la Ville;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 17 janvier 2023 de Concept Numérique inc. pour la fourniture de neuf tablettes industrielles Kalliope modèle 10 pouces Android au montant de 18 615,60 \$ incluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'autoriser l'achat de neuf tablettes numériques industrielles pour le Service de sécurité incendie au montant total de 18 615,60 \$ incluant les taxes, auprès de la compagnie Concept Numérique inc., le tout conformément à la soumission datée du 17 janvier 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-49

MANDAT À LA FIRME BTLP AVOCATS POUR PROCÉDER AU RECOUVREMENT DE TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES ET AUTRES COMPTES DIVERS.

CONSIDÉRANT la liste des comptes à recevoir en taxes foncières;

CONSIDÉRANT les démarches infructueuses effectuées par le Service de trésorerie pour recouvrer les sommes dues;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de BTLP Avocats datée du 26 janvier 2023 pour le recouvrement des taxes municipales impayées et autres comptes dus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de mandater la firme d'avocats BTLP pour procéder au recouvrement de taxes municipales impayées selon leur offre de services professionnels datée du 26 janvier 2023 et de transmettre à BTLP Avocats les comptes suivants pour lesquels des montants demeurent impayés depuis 2020 et 2021 (numéros de matricule : 5462-35-6878, 5765-63-6497, 5764-78-1561, 5663-64-9362, 5663-64-7978, 5765-56-9976, 5560-60-0367, 5563-09-8603, 5765-34-0282, 5963-41-3372, 5765-35-4675, 5766-21-2648, 5665-55-1333, 5866-65-6896, 5866-65-6161, 5765-72-7491, 6268-01-9908, 5765-52-3631 et 6268-79-0328.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-50

**OCTROI DE CONTRATS À SOLUTIONS MIEUX-ÊTRE LIFEWORKS
POUR L'ACCÈS À DES PROGRAMMES D'AIDE AUX EMPLOYÉS.**

CONSIDÉRANT le contrat existant entre la Ville et Morneau Shepell pour le programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de permettre aux pompiers d'en bénéficier;

CONSIDÉRANT les contrats de services soumis à la Ville par Solutions Mieux-être LifeWorks (anciennement Morneau Shepell) en regard des services de consultation pouvant être mis à la disposition des employés de la Ville et des pompiers pour une durée initiale de 36 mois avec renouvellement automatique pour des périodes successives d'un an;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux contrats distincts compte tenu que la gestion des pompiers volontaires est administrativement différente de celle des autres employés de la Ville;

CONSIDÉRANT que la disponibilité d'un tel service auprès des employés peut permettre de prévenir ou d'éviter certains départs en invalidité prolongée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes des contrats de services à intervenir avec Solutions Mieux-être LifeWorks pour des services de consultation aux employés et aux pompiers, sans ajout de services complémentaires ou supplémentaires, pour une période initiale de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025;
- de désigner Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, lesdits contrats.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-51

**MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN
CONTRAT D'ACHAT AVEC MONSIEUR DAVID PELLETIER POUR
L'IMMEUBLE SITUÉ AU 241, AVENUE PATRY.**

CONSIDÉRANT le souhait du propriétaire du bâtiment incendié situé au 241, avenue Patry de vendre sa propriété telle quelle;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville d'acquérir ladite propriété afin de pouvoir démolir le bâtiment incendié et ainsi faire disparaître cette nuisance pour le voisinage;

CONSIDÉRANT également que la Ville est propriétaire de lots contigus audit immeuble;

CONSIDÉRANT le projet de contrat d'achat préparé par Me Patricia Létourneau et soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes du contrat d'achat à intervenir entre la Ville et Monsieur David Pelletier pour l'acquisition de la propriété du 241, avenue Patry et de mandater la mairesse, Madame Solange Morneau et la greffière, Me Louise St-Pierre à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat;
- de pourvoir au paiement de la dépense autorisée par la présente résolution à même le surplus accumulé non affecté de la Ville et d'autoriser le paiement du prix de vente par virement bancaire au compte en fidéicommiss de Me Patricia Létourneau.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-52

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER, À TITRE DE PARTIE INTERVENANTE, LE CONTRAT DE VENTE ENTRE 9085-5115 QUÉBEC INC. ET 9420-7818 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT la vente par la Ville à 9085-5115 Québec inc., le 6 septembre 2017, du lot numéro 6 123 041 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'obligation pour l'acquéreur de construire un édifice de 929 mètres carrés sur ledit terrain dans un délai de 24 mois de la signature du contrat;

CONSIDÉRANT que 9085-5115 Québec inc. n'a pas réalisé l'obligation de construire à ce jour et qu'il souhaite maintenant vendre la propriété à 9420-7818 Québec inc.;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'intervenir à l'acte de vente afin de convenir avec le futur acquéreur de nouvelles modalités relativement à l'obligation de construire un bâtiment sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT le projet de contrat préparé par Me Claude Gagnon, notaire et soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de ratifier les termes du contrat de vente à intervenir entre 9085-5115 Québec inc. et 9420-7818 Québec inc. pour le lot numéro 6 123 041 du cadastre portant l'adresse 198, avenue du Parc et auquel la Ville est partie intervenante et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de vente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-53

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA GREFFIÈRE POUR SIGNER UN ACTE DE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC À L'ÉGARD DES TERRAINS DE LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.

CONSIDÉRANT la convention intervenue avec Bell Canada et Hydro-Québec concernant les réseaux de distribution à construire dans la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT l'article 4.7 de ladite convention qui prévoit l'obligation pour la Ville d'accorder à Bell Canada et Hydro-Québec les droits réels de servitude dûment publiés et nécessaires à la mise en place et au maintien des prolongements des réseaux câblés;

CONSIDÉRANT le plan et les descriptions techniques des servitudes nécessaires produits par Monsieur William Lévesque, arpenteur-géomètre en date du 12 janvier 2023;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de servitude préparé par Me Claude Gagnon, notaire en faveur de Bell Canada et de Hydro-Québec et soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'acte de servitude à intervenir entre la Ville, Bell Canada et Hydro-Québec pour l'établissement des servitudes nécessaires à la mise en place et au maintien des prolongements des réseaux de distribution câblés dans la rue Marie-Anne-Fournier et de mandater Madame Solange Morneau, mairesse et Me Louise St-Pierre, greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte de servitude.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-54

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS AVEC HYDRO-QUÉBEC POUR L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ DE LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.

CONSIDÉRANT la nécessité de desservir en électricité les nouveaux terrains domiciliaires de la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT la demande d'alimentation adressée par la Ville auprès d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT l'obligation de la Ville de signer une entente de réalisation de travaux majeurs avec Hydro-Québec avant le début des travaux;

CONSIDÉRANT l'Entente de réalisation de travaux majeurs soumise à la Ville par Hydro-Québec, laquelle prévoit des coûts de service et de branchement pour un montant de 8 278,20 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT les fonds disponibles au poste budgétaire 02-69000-721 pour le paiement de ces coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Gagné-Bérubé

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'Entente de réalisation de travaux majeurs à intervenir avec Hydro-Québec pour l'alimentation en électricité de la rue Marie-Anne-Fournier et de désigner Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-55

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROJET D'ENTENTE DE SERVICES AVEC TOURISME KAMOURASKA POUR LA GESTION DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE POUR LA SAISON ESTIVALE 2023.

CONSIDÉRANT que Tourisme Kamouraska est l'organisme responsable du développement touristique régional dans la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'offre de prise en charge de la gestion du bureau d'information touristique de Saint-Pascal par Tourisme Kamouraska pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que Tourisme Kamouraska gère le bureau d'information touristique depuis 2016 et que la Ville est satisfaite de la gestion effectuée;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de services soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'entente de services à intervenir avec Tourisme Kamouraska pour la gestion du bureau d'information touristique de Saint-Pascal pour la période estivale 2023 et de mandater Monsieur Jean-Philippe Grenier, chargé de projet au Service du développement à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente de services et tout autre document à cet effet.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-56

MODIFICATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE GRENIER.

CONSIDÉRANT la diversité des projets actuellement en cours et la nécessité d'y affecter les ressources nécessaires;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-01-34 de ce conseil procédant à l'embauche de Monsieur Jean-Philippe Grenier à titre de chargé de projet contractuel pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la possibilité pour Monsieur Grenier d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires prévues au contrat de 21 à 28 rétroactivement au 1^{er} janvier 2023 et ce, pour la durée restante du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le projet d'avenant au contrat de travail soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier les termes de l'avenant au contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Grenier et de mandater Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, ledit avenant.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-57

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ AD HOC FORMÉ DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DE SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS.

CONSIDÉRANT le versement d'une aide financière à la Ville dans le cadre du Fond des petites collectivités (FPC-Fonds Chantiers Canada-Québec) pour l'agrandissement et la réfection du centre communautaire Robert-Côté et la nécessité pour la Ville de respecter la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette politique, le bénéficiaire d'une subvention gouvernementale pour réaliser un projet de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'un site ouvert au public, en tout ou en partie, doit prévoir la nature et l'emplacement d'une œuvre d'art devant être incorporée au bâtiment ou au site suivant le calcul des sommes assujetties selon le décret 955-66 tel que stipulé à l'annexe 1 et des frais administratifs applicables selon le décret 315-2000;

CONSIDÉRANT que la Ville est dans l'obligation de désigner des représentants pour siéger au sein du comité ad hoc mis sur pied pour l'application de la politique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement :

- de désigner les personnes suivantes pour siéger sur le comité ad hoc formé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics :
 - Madame Emilie Poulin, directrice du développement et des communications à titre de représentante du propriétaire, soit la Ville de Saint-Pascal;
 - Madame Cécile Joseph, responsable de la bibliothèque à titre de représentante des usagers;
 - Madame Annie Pelletier, architecte associée chez Atelier5 à titre d'architecte du projet;
 - Monsieur Jean Langelier, directeur général à la Ville de Saint-Pascal à titre d'observateur;
- de désigner, Monsieur Jean Langelier, directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de frais de services à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), le contrat maquette avec les artistes en concours ainsi que le contrat de réalisation de l'œuvre d'art avec l'artiste retenu.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-58

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risques en sécurité incendie en vigueur à la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Saint-Pascal à respecter les diverses actions prévues au schéma;

CONSIDÉRANT le rapport annuel 2022 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le directeur du Service de sécurité incendie en collaboration avec le coordonnateur incendie de la MRC de Kamouraska et devant être soumis à la MRC de Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de ratifier et d'adopter le rapport annuel 2022 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal pour l'an 2 de l'édition 2020-2025 du schéma.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-59

RECONNAISSANCE DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE.

CONSIDÉRANT que la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de faire de la persévérance scolaire une des quatre priorités régionales de la démarche COSMOSS afin de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais qu'il constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT que le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT que *Les Journées de la persévérance scolaire*, soulignées dans les huit MRC du Bas-Saint-Laurent par diverses activités dans les communautés, se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que partout au Québec, la pandémie de COVID-19 a eu de nombreux impacts sur la santé psychologique et la motivation des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement :

- de déclarer la 3^e semaine de février 2023, soit du 13 au 17 février 2023, *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité,
- d'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage, les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires afin de faire de nos MRC des territoires valorisant l'éducation et le considérant comme un véritable levier de développement pour leurs communautés;
- de s'engager à réaliser un geste concret favorisant la persévérance scolaire au cours de l'année 2023.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2023-02-60

PÉRIODE DE QUESTIONS.

- Monsieur Rosaire Desjardins a adressé deux questions par courriel. La première concerne la présence ou non d'une génératrice à l'usine de filtration. La seconde concerne la possibilité ou non de pouvoir visualiser les gens qui posent des questions en séance publique.
- Monsieur Daniel Rivard demande l'état d'avancement du projet de réfection du centre communautaire et si l'échéancier est respecté.

2023-02-61

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 56.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière